

**Compte rendu de la réunion de cadrage
du 22 février 2012**

Mise en place d'une stratégie d'action développement durable au sein du Département.

Pierre MARTINERIE – VP chargé du Développement durable
Cécile MONTREUIL – DGA Développement durable
Julien BOULLIER – directeur de la DADTE
Magali SERVIGNAT – chef du service maîtrise de l'énergie et des déchets
Aurélien VOIRET – responsable Agenda 21
Véronique BADET – coordonnatrice plan de prévention des déchets

Plan de prévention des déchets : programme d'exemplarité du Conseil général.

1. Objectif de la démarche :

- ⇒ Etre exemplaire et montrer qu'il est possible d'agir à tous les niveaux pour préserver le territoire
- ⇒ Etre en cohérence entre ses pratiques et ses politiques publiques déchets, énergie-climat et plus globalement de développement durable
- ⇒ Fédérer les agents autour d'un projet commun :
 - mobiliser les agents est la condition nécessaire à la réussite du projet
 - chaque direction doit contribuer à son niveau, les actions ne peuvent être portées par un groupe d'individus isolés
 - il faudra imposer et décréter certaines actions pour qu'elles se fassent (implication des élus et de la DG)
- ⇒ Suivre et évaluer les politiques de développement durable (rapport DD)

2. Contexte :

Dans le cadre de l'accord cadre de partenariat contractué avec l'Ademe le 8 janvier 2010, pour une durée de 5 ans, il est prévu qu'un volet « exemplarité » soit obligatoirement inclus au plan.

Près d'une centaine de propositions d'actions ont été faites au cours des 5 groupes de travail qui ont eu lieu dans le cadre du diagnostic de la collectivité. Il reste un peu plus de 2 ans pour définir le programme interne de réduction des déchets, animer et piloter les actions en vue d'obtenir un résultat au terme de l'accord cadre.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de valider le nombre et l'ampleur des actions qui seront incluses au contrat d'objectif avec l'Ademe. Parmi la centaine d'actions possibles évoquées en groupes de travail, seules celles ayant fait l'objet d'une priorisation 1 et 2 par les participants ont été présentées, soit une cinquantaine de propositions. Les actions qui ne feront pas l'objet de l'accord cadre de partenariat seront incluses au fil du temps à la démarche Agenda 21 du Département.

3. Actions retenues pour un programme 2012-2015 :

Suite aux propositions, il a été arbitré que les actions suivantes seraient prioritairement retenues :

Action prioritaire = les déchets dangereux

Séparer les déchets dangereux
Stocker dans les conditions réglementaires
Mettre en filières
Réduire leur utilisation
Former et informer

Communiquer

Communiquer pour informer, pour expliquer, donner du sens, motiver

Communiquer sur les actions, sur les résultats, les coûts, rendre visible en interne et à l'extérieur

Communiquer de manière générale sur la prévention des déchets

Rendre ludique les actions de communication (challenges, jeux, animations...)

Continuer les actions de dématérialisation en vue de réduire les déchets de papier (108 kg/an/agent)

Dématérialiser les procédures, la communication en interne ou à l'extérieur

Sensibiliser les partenaires à la dématérialisation afin de recevoir moins de documents sous format papier

Politique achat

Intégrer des clauses environnementales dans les marchés

Réduire le jetable

- Films plastiques (3 kg/agent/an) : Réduire le gaspillage des films plastique (sacs poubelle) en réduisant le nombre de poubelles à 1 par bureau et non une par poste de travail. Donner la consigne de ne pas jeter le sac lorsqu'il est quasi vide.

- Lingettes (papier essuie tout et ménage = 8.4 kg/an/agent)

Proposer des solutions alternatives à l'utilisation des lingettes

Sensibiliser les agents déjeunant sur leur lieu de travail à apporter torchons et serviettes en tissus

Revoir les marchés d'entretien

Exemplarité des manifestations :

Vaisselle durable et réutilisable, nappages, objets promotionnels, circuits courts, ...etc

Communiquer sur l'exemplarité

Collèges :

Remarque préalable : Les collèges sont des établissements indépendants qui ne sont pas des services du Département, même si des agents du Département travaillent dans les collèges.

Le Conseil général apportera son soutien technique, méthodologique, voire financier, sur toutes les actions de prévention des déchets menées dans les collèges si ceux-ci se portent candidats à la démarche et à un accompagnement. Par ailleurs, cet accompagnement se fera en partenariat avec les collectivités porteuses de programmes locaux de prévention sur les territoires desquelles les collèges volontaires sont implantés.

Actions proposées :

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Composter les déchets de restauration, mieux gérer les espaces verts

Réduire le jetable (vaisselle, emballages individuels...)

Mettre en filière les déchets dangereux et proposer des solutions alternatives

Mieux trier

Trier les déchets

Certains sites pratiquent déjà le tri des papiers, emballages, verre, piles, ..., mais cette pratique est loin d'être généralisée à l'ensemble des 59 sites du Conseil général.

Un programme de renforcement / mise en place du tri sur les sites est prévu pour les 2 prochaines années.

4. Rédaction du programme d'action.

Les prochains mois seront consacrés à la rédaction des fiches actions et au choix des indicateurs de suivi. Pour ce faire, des contacts seront pris avec les services concernés et des « équipes projets » seront créées.

Rappel : Les actions choisies ci-dessus sont celles qui ont été retenues pour être suivies dans le cadre du programme d'action contractualisé avec l'Ademe.

Les autres actions sont à mener dans le cadre du programme de développement durable (agenda 21) de la collectivité et seront épaulées en ce sens par la DADTE.

Stratégie de développement durable/agenda 21

Dispositif de suivi et d'évaluation :

Création d'un outil informatique de suivi et d'évaluation de la démarche de développement durable qui permettra la fusion des outils de suivi propres aux programmes ou politiques qui entrent dans le cadre de l'agenda 21 (PCET, PDP, ...) et donnera une vision globale des actions et des indicateurs qui y sont associés.

Ce dispositif devra intégrer :

- les différentes composantes des fiches actuelles
- une compatibilité avec le dispositif Open data 71
- une fonction de recherche par requête multicritères
- une fonction d'exportation des données et d'édition de rapports synthétiques
- différents profils d'utilisation (simple consultation, administration restreinte, administration complète)
- une interface visuelle ludique et simple d'utilisation
- une plateforme de communication pour les utilisateurs (veille réglementaire, partage de documents utiles, système d'alerte par mail)

Le développement du dispositif se fera en collaboration avec la DSIIG en fonction des besoins précédemment identifiés, soit sur la base d'une programmation adaptée de l'outil gratuit Linea21 soit à partir d'un programme informatique à développer (à voir avec la DSIIG).

Une fois l'outil mis en place, la création d'une équipe de « référents DD » pourrait être envisagée en vue d'une alimentation fluide et continue du dispositif de suivi.